

Procès-Verbal

du Conseil Municipal du 6 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de mai, le conseil Municipal de la commune de Varennes-Changy s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 30 avril 2022.

Affichage en mairie : le 30 avril 2022.

Présents : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe, M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} adjoint, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD, Mme Patricia REAL, Mme Sandrine VAYSSE, M. Luc ROUSSEAU, M. Jean-Marie CHARENTON, M. Marc BOUWYN.

Absents excusés : M. Walter WHITE donne pouvoir à Joël DAVID

Mme Anne HERBRETEAU donne pouvoir à Sandrine VAYSSE

Mme Josseline TURBEAUX donne pouvoir à Marc BOUWYN

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Absent en début de séance M. Medhi GIÉ rejoindra le Conseil en cours.

Nombre de votants : 14

Madame Laurence CABRERA a été nommée Secrétaire de Séance.

Le QUORUM est constaté
La séance est enregistrée

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2022.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.**

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les décisions suivantes prises entre le 2 avril 2022 et le 6 mai 2022.

DÉPENSES COMMUNE :

2022	PRIX	DEPENSES COMMUNE		COMPTE
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B28N°248	128,20 €	CASAL SPORTS ET LOISIRS - Sachet 12 balles, foulards, raquette		6068
B29N°257	8 305,00 €		LE BARS Electricité - Nouvelle APC tableau électrique...	2315
B29N°259	2 923,38 €	SARL FIOUL - Fioul maison des associations		60621
B29n°268	2 816,00 €	Imprimerie Giennoise - Echo des Loges 2022		6236
B31N°278	1 301,62 €	COBALYS - sabre, herbicide, masque, combinaison		6068
B31N°280	453,60 €	OMNIKLES - Transmission OK-ACTE		611
B33N°298	3 237,78 €	Garage SANTIN - Remplacement etriers AR, câble frein à main..		61551
B37N°328	992,40 €		Protec'Home - Fourniture et pose d'un écran supplémentaire	21312
B37N°329	594,00 €		Protec'Home - Remplacement clavier code et récepteur	21312
B37N°330	465,00 €		Protec'Home - fourniture et programmation 8 émetteurs	21312
B37N°331	12 769,20 €		Protec'Home - système d'interphonie vidéo et portillon	21312
B37N°335	536,51 €	AEB - Location baseplate PCLX 320		61551
B37N°336	556,48 €	Axima - réparation lave-vaisselle		61558

DÉPENSES EAU ET ASSAINISSEMENT :

2022	PRIX	DEPENSES EAU/ASSAIN		COMPTE
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B11N°41	1 296,26 €	CMPO - Bouche incendie 8 rue de Nogent		61523
B11N°42	1 013,62 €	CMPO - Jonction, b ac chaussée, ventouse		61523
B11N°43	2 574,00 €	TP Vauvelle - Intervention PL RD 41		61523
B11N°45	1 313,90 €	Varennes Garage Auto - entretien Jumpy		61528
B11N°46	1 270,80 €	SOC - roues pour pont racleur STEP		6156
B12N°55	504,00 €	OMNIKLES - Clé signature OK-ACTE		611
B13N°65	1 560,00 €		DIEHL Metering - Logiciel IZAR interface 2	2156

ECOLE :

2022	ECOLE	PRIX	COMPTE
B29N°266	L'escabeau Pépinière Théâtrale - Spectacle école	234	6232
B29N°267	Les cinémas Giennois – ciné maternelles	127,5	6232
B31N°276	Librairie Laïque - jeux de sports : ballons, soucoupes...	187,8	6067

III. DÉLIBÉRATION

ADHÉSION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT

La Communauté de Communes propose de constituer un groupement de commandes permanent, pour la durée du mandat électoral, en application de l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP). Le groupement de commandes ainsi constitué sera compétent pour conclure des marchés dans diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services.

La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique). Pour chaque consultation lancée, la commune devra simplement indiquer son souhait de se joindre ou non au marché au regard de ses besoins.

Le groupement de commandes permanent permettra d'apporter un appui technique dans la constitution des consultations.

Une large adhésion des communes au dispositif permettrait à chacune d'être informée des commandes groupes lancées, et d'opter au cas par cas pour se joindre ou non à la commande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Commune et ses communes membres selon les conditions de la convention constitutive.
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les communes et à mettre en œuvre ses dispositions.

ADHÉSION AUX FUL ET FAJ

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) (regroupant le Fond de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques), sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans Métropole.

Le financement de ces fonds est assuré par le département, auxquels peuvent s'associer, selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements public de coopération intercommunale, la CAF, la CMSA, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphonie.

Les bases de cotisation des communes pour l'année 2022 restent inchangées par rapport à celles de 2021 à savoir

FUL : 0.77€ par habitant $1520 \times 0.77 = 1\,170.40\text{€}$ (1 166.55 en 2021)
(70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie)

FAJ : 0.11€ par habitant $1520 \times 0.11 = 167.20\text{€}$ (166.65€ en 2021)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **D'ADHERER** au FUL et au FAJ selon les montants cités.

JURÉS D'ASSISES 2023

Madame le Maire fait procéder au tirage de 3 jurés pour l'année 2023 à partir de la liste préparatoire issue de la liste électorale contrôlée par la Commission de Contrôle des listes électorales, épurée des personnes de moins de 23 ans. La préfecture retiendra 1 des 3 jurés tirés au sort pour Varennes-Changy.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose à l'assemblée, après étude des dossiers par la Commission des Finances, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ATTRIBUER POUR L'ANNEE 2022 ASSOCIATION DE VARENNES CHANGY			
Nom de l'association	Demande faite	2022	Observation
Amicale des Pongistes	OUI	200 €	19 adhérents
Chores Varennes	OUI	250 €	42 adhérents
Club de loisirs Varennois	OUI	700 €	83 adhérents
Ecole en Fête	OUI	250€	17 adhérents
FNACA	OUI	200 €	33 adhérents
Les Archers de l'Escale	OUI	300 €	31 adhérents
Matou Music	OUI	150 €	20 adhérents
Tonic Gym Varennoise	OUI	500 €	53 adhérents
Varennes Changy Badminton	OUI	150 €	27 adhérents
Luny's Gril	OUI	100 €	3 adhérents – 1 ^{ère} année
AFAAM	OUI	150€	
		2 950,00 €	

SUBVENTIONS ATTRIBUER POUR L'ANNEE 2022 ASSOCIATION HORS VARENNES			
Nom de l'association	Demande faite	2022	Observation
APEI GIEN	OUI	150 €	3 varennois
CFA EST LOIRET	OUI	50 €	1 varennois
Le souvenir Français	OUI	100€	2 varennois
Maison rurale des Sainte Geneviève	OUI	50 €	1 varennois
MFR de Gien	OUI	100€	2 varennois
MFR Noyan	OUI	50 €	1 varennois
APAGEH	Adhésion	50 €	
		550,00 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

☞ **D'APPROUVER** le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2022.

EMPRUNT TRAVAUX CANTINE

Madame le Maire présente à l'assemblée, après étude des dossiers par la Commission des Finances, les propositions des organismes bancaires sollicités pour le projet d'agrandissement et de rénovation de la cantine dont le budget est chiffré à 931 000€. Les critères portent sur un emprunt de 600 000 € selon une durée de remboursement de 15 ou de 20 ans.

Les organismes bancaires sollicités sont : La banque des Territoires -La Banque Postale – La Caisse d'Epargne – Le Crédit Agricole – Le Crédit Mutuel.

La commission des finances est favorable à la proposition du Crédit Mutuel sur 15 ans.

Un conseiller financier est consulté pour la réalisation de cet emprunt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **DE SOLLICITER** le Crédit Mutuel pour un emprunt de 600 000€ sur 15 ans au taux de 1%.
- ☞ **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités.

DEMANDE DE SUBVENTION FACC POUR LE THÉÂTRE

Pour le spectacle itinérant « Théâtre des Vallées » qui présentera son spectacle « Les impromptus Molière » le 25 août 2022 à Varennes-Changy, Madame Le Maire souhaite solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.

Budget prévisionnel :

Prestation de services : 1 200.00€

Subvention Département FACC : 900.00€

Autofinancement : 300.00€

1 200.00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département dans le cadre du programme de Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes pour un montant de 900.00€
- ☞ **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités.

IV. INFORMATIONS

1. ANALYSE DE LA POSTE SUR LA QUALITÉ DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

La commune a réalisé, avec ses différents services, la dénomination et le numérotage des voies et a réalisé ainsi une économie conséquente. Le devis de la poste pour ce travail était de 4320€ pour 96 habitations.

2. LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU 2^{ème} SEMESTRE 2021 DU SICTOM.

Le recueil des actes administratifs du 2^{ème} semestre 2021 du SICTOM est paru et consultable en mairie.

3. SIMPLIFICATION DU DROIT POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Le contenu et les conditions de publicité et de conservation du PV des assemblées délibérantes locales sont simplifiés et harmonisés.

- ☞ L'obligation de CR des séances du conseil municipal est supprimée
Un affichage à la mairie d'une liste des délibérations examinées en séance permettra de garantir l'accès rapide des citoyens à l'information sur les décisions des assemblées locales.
- ☞ Les conditions de tenue et de signature du registre des actes communaux sont allégées. Le recueil des actes administratifs est supprimé pour toutes les collectivités territoriales.

- ☞ L'accomplissement des formalités de publicité des actes des collectivités locales est modernisé. La publicité électronique des actes des collectivités locales sur leur site internet devient le principe. L'obligation d'affichage ou de publication sur papier des actes est ainsi supprimée. Cependant les plus petites collectivités (<3 500) pourront choisir le mode de publicité : affichage ou publication sur papier ou sur internet. Le principe de la publication dématérialisée des actes est assorti de l'obligation de les communiquer sur papier à tout citoyen qui en fait la demande.

- ☞ Ces nouvelles mesures entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DU LOIRET.

Le document est disponible en mairie. Pour Varennes Changy, la fourrière animale se situe à Fay aux Loges.

5. MILLE CHŒURS POUR UN REGARD

Les choristes des chorales « Couleur Vocale » de Ste Geneviève des Bois, « l'Air du temps » de Châlette sur Loing et « La chorale de Gien » donneront un concert le 15 mai 2022 à 15h30 à l'espace Colette de Ste Geneviève des Bois. Un carton d'invitation a été adressé aux membres du Conseil Municipal.

6. PONEY ÉCOLE

Une lettre de la Fédération Française de Poneys Club nous informe que les poneys Clubs de France accueillent les classes de primaire et de maternelle de mars à juin 2022, pour la découverte du poney et de son environnement.

7. APPEL AU PREMIER MINISTRE POUR LA FORMATION DE 200 MÉDECINS SUPPLÉMENTAIRES :

M. BONNEAU nous informe qu'en réponse à la démarche commune demandant l'augmentation du nombre de médecins formés en Région Centre Val de Loire, le chef du gouvernement a décidé

- L'accroissement de 200 du nombre de médecins formés en Centre Val de Loire soit le passage de 300 à 500 médecins formés annuellement.
- ☞ L'installation à Orléans d'une formation universitaire complète.
- ☞ L'augmentation rapide du nombre d'internes formés en région Centre Val de Loire et leur répartition sur l'ensemble des départements.

8. VENTE SUR SITE ENCHÈRES :

Sur un site internet spécifique, les communes peuvent participer à la mise aux enchères de matériels inutilisés. Mme le Maire souhaite proposer sur ce site les matériels suivants :

- Jeu de cour (Toboggan)
- Tonne à traiter
- Le Conseil Municipal est favorable.

9. RECOURS GRACIEUX :

Suite à la décision défavorable des services de l'Etat concernant l'Arrêté Sécheresse, divers courriers sont partis pour déposer un recours gracieux auprès de divers sénateurs et d'un ministre.

Un recours gracieux a été déposé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. En réponse l'Etat a déposé un mémoire de défense pour un rejet de la requête et une condamnation de 3000€.

10. PROJET RÉSIDENCE SÉNIORS :

Arrivée de M. Medhi GIÉ

Une nouvelle réunion des personnes intéressées s'est déroulée ce jour. Une réunion a eu lieu au Conseil Départemental. Le Vice-Président, qui œuvre dans le secteur des personnes âgées, est très intéressé par ce projet et souhaite la participation du Département. Une rencontre va avoir lieu prochainement avec le financier et l'architecte de la structure. Il conviendra que la commune participe financièrement au projet, soit pour la voirie, soit sous forme de coopérateur pour une partie, pour que ce projet coopératif voit le jour.

11. DOSSIER DE SAISINE DE LA CADA

Mme le Maire rappelle qu'une opposition dans un Conseil Municipal c'est très bien et démocratique dans la mesure où ces interventions sont constructives et profitables pour tous les Varennois. Elle informe M. BOUWYN qu'elle ne peut pas le laisser dire des choses erronées et qu'elle ne peut transmettre à l'assemblée que les éléments qui sont à charge de la commune et qu'elle possède. Elle est surprise qu'en l'absence de public et de journalistes des éléments des débats du Conseil Municipal soient inscrit dans les journaux, avant l'affichage en Mairie du procès-verbal approuvé par les parties présentes.

V. REMERCIEMENTS DIVERS :

1. La famille BEAUVILLARD remercie pour les témoignages de sympathie lors du décès de M. Robert BEAUVILLARD.

VI. EVENEMENTS A VARENNES

- **7 MAI** : Bal country Salle Escalé à partir de 20h30 (15h30 workshop) par une nouvelle association Varennoise.
- **CÉRÉMONIE DU 8 MAI** : 11h00 à la mairie.
- **21 MAI** : Concert Rock Salle Escalé à partir de 19h00 par une association Varennoise.
- **DU 26 AU 29 MAI** : Exposition d'Art Salle Escalé de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 10h à 18h. portée par une association Varennoise. Les œuvres de Madeleine FIE FIEUX et Emile SIMON
- **DU 28 AU 29 MAI** : Un concours de « Street Art » (dessin à la craie sur le bitum), se déroulera sur le parking d'Escalé le week-end de l'exposition. Ce concours ouvert à tous et porté par la mairie.

VII. EXPRESSION DES CONSEILLERS

M. Jean-Marie CHARENTON déplore une nouvelle fois l'état des trottoirs rue du Moulinet. Le lierre est arrivé sur la route. Route de St Hilaire les haies commencent à empiéter sur le trottoir. Il demande la mise en demeure des propriétaires de broyer et d'entretenir.

M. Jean-Marie CHARENTON demande si la Mairie a de nouveau laissé venir le Cirque IDEAL qui drague en ce moment.

- Non c'est un autre Cirque installé dans une commune voisine et qui doit porter le même nom.

M. Jean-Marie CHARENTON a trouvé très désagréable de refuser à quelqu'un de voter, croyant être inscrit.

- La loi précise que l'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire et qui nécessite la réalisation d'un dossier bien précis.
- Des personnes n'acceptent pas non plus d'être refusées lorsqu'elles n'ont pas de pièces d'identité sur elles cependant la loi ne nous permet pas de les accepter.

M. Marc BOUWYN informe le conseil qu'un certain nombre d'administrés se plaignent de nombreuses coupures de téléphone.

- Les travaux actuels n'interfèrent pas sur l'existant. SFR démarche très activement nos administrés alors qu'ils n'ont pas de priorité sur les travaux. Cependant certaines manipulations sur les réseaux téléphoniques, pour démarcher, ne sont pas à exclure.

M. Marc BOUWYN informe d'une tentative de vol avec effraction dans la zone du Bussoy.

Mme le Maire remercie M. BOUWYN d'enregistrer la séance sans en informer le Conseil Municipal. M. BOUWYN le fait à titre privé et mentionne qu'il n'en fait pas usage. Mme le Maire propose à M. BOUWYN de remplacer la secrétaire.

Joël DAVID informe le Conseil, qu'en principe, la nouvelle poste ouvrirait ses portes le 21 mai dans la mesure où des imprévus n'interviennent pas. La poste sera donc fermée le vendredi 20 mai et le samedi 21 mai pour permettre le déménagement.

La séance est levée à : 22h37